



Le Proviseur

Bassam NABOULSI

Dossier suivi par :

J r me PASQUI 
DDFPT
T l phone
05 63 97 56 50
Mobile
06 79 25 87 60
M l.
jerome.pasquie@ac-toulouse.fr

Rue du lyc e
BP 519
81207 MAZAMET cedex

Objet : Gratification des P riodes de Formation en Milieu Professionnel.

Madame, Monsieur,

La r forme des lyc es professionnels annonc e d but mai commence    tre mise en  uvre, et une grande partie de ces mesures entrent en vigueur d s cette rentr e scolaire.

Votre enfant va donc  tre concern  par l'une d'entre elles, motivante et importante : il s'agit de la gratification des stages.

La gratification valorise la voie professionnelle, elle manifeste l'importance accord e aux temps en entreprise comme temps de formation, ainsi que l'investissement du jeune, de l' tablissement et de l'entreprise qui se sont engag s dans cette d marche.

Parce qu'en voie professionnelle les stages sont compl mentaires aux enseignements et au d veloppement des comp tences, toutes les p riodes de stage des lyc ens professionnels seront donc gratifi es par l' tat. La gratification s' l vera   :

- 10 euros par jour pour les lyc ens professionnels inscrits en 1re ann e de CAP et en seconde du baccalaur at professionnel, soit 300 euros maximum au total sur l'ann e ;
- 15 euros par jour pour les lyc ens professionnels inscrits en 2e ann e de CAP, 1^{re} ann e de BMA et en premi re du baccalaur at professionnel, permettant ainsi de recevoir une allocation de stage maximale comprise entre 525 et 600 euros au total sur l'ann e, selon le nombre de jours de stages effectu  ;
- 20 euros par jour pour les lyc ens professionnels inscrits en terminale du baccalaur at professionnel, permettant ainsi de recevoir une allocation de stage maximale comprise entre 700 et 800 euros au total sur l'ann e, selon le nombre de jours de stages effectu  ;

Les versements de l'allocation se feront sur le compte de l' l ve mineur sur autorisation de son repr sentant l gal ou bien sur le compte de ce dernier.

Une attestation de fin de stage apr s chaque p riode de PFMP sera   remettre au professeur principal, en l'absence de cette attestation aucun versement ne sera effectu .

Toutes absences entraînent des jours de gratification en moins.

Restant   votre  coute pour tout renseignement compl mentaire.

Cordialement.

Bassam NABOULSI

Pi ces   fournir au dossier :

- Une copie de pi ce d'identit 
- Pour les  l ves mineurs : Autorisation du repr sentant l gal au versement de l'allocation (voir pi ce jointe).
- Relev  d'identit  bancaire : RIB
- Une copie du livret de famille, ou copie de l'extrait de naissance ou d'un  ventuel jugement de tutelle.